

Procès-verbal de la **6<sup>e</sup> séance ordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Draveurs, tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec) le **lundi 7 mai 2018** à compter de **18 h15**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

**PRÉSENCES:**

Monsieur Claude Beaulieu, président

Madame Micheline Marcotte Boucher, Marie-France Gagnon, et messieurs Pierre Boucher, Steve Kirk et Romain Vanhooren, commissaires

Madame Manon Dufour, directrice générale, Madame Julie Laberge, directrice générale adjointe, madame Julie Legault, directrice générale adjointe temporaire, et Monsieur Christian Laforest, secrétaire général.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Mesdames Sarah Duguay, directrice, Service des ressources financières et Julie Rozon, directrice, Service des ressources matérielles par intérim

**ABSENCES :**

Monsieur Paul Morin, absence motivée

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Monsieur Claude Beaulieu constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

**E078-1805 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**E079-1805 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2018**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher que le procès-verbal de la séance tenue le 9 avril 2018 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

**AVIS DE SUIVI 9 AVRIL 2018**

La Direction générale fait part de tous les avis de suivi de cette séance.

**E080-1805 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –  
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE  
CIRCULATION AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR A  
(CENTRE ADMINISTRATIF, DES TROIS-SAISONS ET  
POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU)**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services *8698805 Canada inc. (Jean Dubois)* est venu à échéance le 30 avril 2018 pour le secteur A;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon de reconduire le contrat de services de déneigement de la compagnie **8698805 Canada inc. (Jean Dubois)** située au 539, rue des Rossignols, Gatineau (Québec) J8R 1B1, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, aux établissements du **secteur A** aux mêmes termes et conditions :

Centre administratif	6 500,00 \$ excluant les taxes
École des Trois-Saisons (St-Pie X)	1 960,00 \$ excluant les taxes
École des Trois-Saisons (Lavictoire)	1 960,00 \$ excluant les taxes
École Polyvalente Nicolas-Gatineau	35 750,00 \$ excluant les taxes
<b>Montant total</b>	<b>46 170,00 \$ excluant les taxes</b>

Adoptée à l'unanimité

**E081-1805 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –  
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE  
CIRCULATION AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR B  
(CARLE ET CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
COMPÉTENCES OUTAOUAIS)**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services *8698805 Canada inc. (Jean Dubois)* est venu à échéance le 30 avril 2018 pour le secteur B;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de reconduire le contrat de services de déneigement de la compagnie **8698805 Canada inc. (Jean Dubois)** située au 539, rue des Rossignols, Gatineau (Québec) J8R 1B1, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, aux établissements du **secteur B** aux mêmes termes et conditions :

École Carle	3 440,00 \$ excluant les taxes
C.F.P.C.O. (édifice Broadway)	3 800,00 \$ excluant les taxes
C.F.P.C.O. (édifice Brébeuf)	3 500,00 \$ excluant les taxes
C.F.P.C.O. (édifice Maloney)	7 900,00 \$ excluant les taxes
<b>Montant total</b>	<b>18 640,00 \$ excluant les taxes</b>

Adoptée à l'unanimité

**E082-1805 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –  
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE  
CIRCULATION AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR D  
(CENTRE NOUVEL-HORIZON, DU NOUVEAU-MONDE ET  
POLYVALENTE LE CARREFOUR)**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services *8698805 Canada inc. (Jean Dubois)* est venu à échéance le 30 avril 2018 pour le secteur D;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de reconduire le contrat de services de déneigement de la compagnie **8698805 Canada inc. (Jean Dubois)** située au 539, rue des Rossignols, Gatineau (Québec) J8R 1B1, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, aux établissements du **secteur D** aux mêmes termes et conditions :

Centre Nouvel-Horizon	9 350,00 \$ excluant les taxes
du Nouveau-Monde	4 600,00 \$ excluant les taxes
École Polyvalente Le Carrefour	7 600,00 \$ excluant les taxes
<b>Montant total</b>	<b>21 550,00 \$ excluant les taxes</b>

Adoptée à l'unanimité

**E083-1805 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –  
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE  
CIRCULATION AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR E  
(CENTRE L'ESCALE, LA SOURCE, L'OISEAU BLEU ET DU  
VERSANT)**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services *8698805 Canada inc. (Jean Dubois)* est venu à échéance le 30 avril 2018 pour le secteur E;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de reconduire le contrat de services de déneigement de la compagnie **8698805 Canada inc. (Jean Dubois)** située au 539, rue des Rossignols, Gatineau (Québec) J8R 1B1, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, aux établissements du **secteur E** aux mêmes termes et conditions :

Centre L'Escale	6 000,00 \$ excluant les taxes
École La Source	5 200,00 \$ excluant les taxes
École L'Oiseau Bleu	4 800,00 \$ excluant les taxes
École de l'Envolée	5 200,00 \$ excluant les taxes

École secondaire du Versant	14 400,00 \$ excluant les taxes
<b>Montant total</b>	<b>35 600,00 \$ excluant les taxes</b>

Adoptée à l'unanimité

**E084-1805 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –  
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE  
CIRCULATION AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR F (DE  
L'ODYSSÉE, DE LA MONTÉE, DE L'ESCALADE ET DES  
CÉPAGES)**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services 8698805 Canada inc. (*Jean Dubois*) est venu à échéance le 30 avril 2018 pour le secteur F;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de reconduire le contrat de services de déneigement de la compagnie **8698805 Canada inc. (Jean Dubois)** située au 539, rue des Rossignols, Gatineau (Québec) J8R 1B1, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, aux établissements du **secteur F** aux mêmes termes et conditions :

École de l'Odysée (Saint-René)	2 560,00 \$ excluant les taxes
École de l'Odysée (Jean XXIII)	2 560,00 \$ excluant les taxes
de la Montée	3 800,00 \$ excluant les taxes
de l'Escalade	5 000,00 \$ excluant les taxes
des Cépages	5 600,00 \$ excluant les taxes
<b>Montant total</b>	<b>19 520,00 \$ excluant les taxes</b>

Adoptée à l'unanimité

**E085-1805 RECONDUCTION DU CONTRAT DES SERVICES –  
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE**

**CIRCULATION AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR G  
(DE LA TRAVERSÉE, LA SABLONNIÈRE, DES BELLES-  
RIVES ET DU BOIS JOLI)**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services 8698805 Canada inc. (Jean Dubois) est venu à échéance le 30 avril 2018 pour le secteur G;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon de reconduire le contrat de services de déneigement de la compagnie **8698805 Canada inc. (Jean Dubois)** située au 539, rue des Rossignols, Gatineau (Québec) J8R 1B1, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, aux établissements du **secteur G** aux mêmes termes et conditions :

École de la Traversée (Sainte-Maria-Goretti)	3 200,00 \$ excluant les taxes
École de la Traversée (Lavigne)	2 500,00 \$ excluant les taxes
École La Sablonnière	2 800,00 \$ excluant les taxes
École des Belles-Rives	3 800,00 \$ excluant les taxes
École du Bois Joli	4 200,00 \$ excluant les taxes
<b>Montant total</b>	<b>16 500,00 \$ excluant les taxes</b>

Adoptée à l'unanimité

**E086-1805 RECONDUCTION DU CONTRAT DES SERVICES –  
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE  
CIRCULATION AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR H  
(DU VALLON, MASSÉ, LE PETIT PRINCE ET  
POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE)**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services 8698805 Canada inc. (Jean Dubois) est venu à échéance le 30 avril 2018 pour le secteur H;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon de reconduire le contrat de services de déneigement de la compagnie **8698805 Canada inc. (Jean Dubois)** située au 539, rue des Rossignols, Gatineau (Québec) J8R 1B1, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, aux établissements du **secteur H** aux mêmes termes et conditions :

École du Vallon	8 700,00 \$ excluant les taxes
École Massé	5 550,00 \$ excluant les taxes
Église St-Alexandre	5 550,00 \$ excluant les taxes
École Le Petit Prince	9 900,00 \$ excluant les taxes
École Polyvalente de l'Érablière	18 500,00 \$ excluant les taxes
<b>Montant total</b>	<b>48 200,00 \$ excluant les taxes</b>

Adoptée à l'unanimité

**E087-1805 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –  
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE  
CIRCULATION AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR I  
(L'ÉQUIPAGE)**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services *Entreprises P. Surette* est venu à échéance le 30 avril 2018 pour l'école L'Équipage;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de reconduire le contrat de services de déneigement des **Entreprises P. Surette (6531270 Canada inc.)** située au 1886, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 7M8, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, à l'école L'Équipage aux mêmes termes et conditions soit 5 150 \$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

**E088-1805 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –  
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE  
CIRCULATION AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR J (DE  
LA COLLINE)**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services *Transport Dominic Gauvreau* est venu à échéance le 30 avril 2018 pour l'école de la Colline;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de reconduire le contrat de services de déneigement de **Transport Dominic Gauvreau** située au 722, route Principale, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E7, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, à l'école de la Colline aux mêmes termes et conditions soit 11 500 \$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

**E089-1805 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –  
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE  
CIRCULATION AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR K  
(DE TOURAINÉ, LE TREMLIN, SAINT-CŒUR-DE-MARIE  
ET SAINTE-BERNADETTE (S.R.F.P.O.))**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services *6005608 Canada inc. (Éric Nault)* est venu à échéance le 30 avril 2018 pour le secteur K;



CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de reconduire le contrat de services de déneigement de la compagnie **6005608 Canada inc. (Éric Nault)** située au 254, chemin des Érables, Gatineau (Québec) J8V 3Z8, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, aux établissements du **secteur K** aux mêmes termes et conditions :

École de Touraine (édifice Riviera)	9 000,00 \$ excluant les taxes
École de Touraine (édifice George-Étienne-Cartier)	9 000,00 \$ excluant les taxes
Saint-Cœur-de-Marie	7 000,00 \$ excluant les taxes
Sainte-Bernadette (S.R.F.P.O.)	7 000,00 \$ excluant les taxes
École Le Tremplin	8 500,00 \$ excluant les taxes
<b>Montant total</b>	<b>40 500,00 \$ excluant les taxes</b>

Adoptée à l'unanimité

**E090-1805 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES –  
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE  
CIRCULATION AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR L  
(SAINTE-ÉLISABETH, DE LA ROSE-DES-VENTS ET DE  
L'ORÉE-DES-BOIS)**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services *6005608 Canada inc. (Éric Nault)* est venu à échéance le 30 avril 2018 pour le secteur L;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de reconduire le contrat de services de déneigement de la compagnie **6005608 Canada inc. (Éric Nault)** située au 254, chemin des Érables, Gatineau (Québec) J8V 3Z8, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, aux établissements du **secteur L** aux mêmes termes et conditions :

Sainte-Élisabeth et l'église	15 000,00 \$ excluant les taxes
de la Rose-des-Vents	14 500,00 \$ excluant les taxes
de l'Orée-des-Bois	16 500,00 \$ excluant les taxes
<b>Montant total</b>	<b>46 000,00 \$ excluant les taxes</b>

Adoptée à l'unanimité

**E091-1805 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE RÉSORPTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN – RÉFECTION DES BASSINS DE TOITURE A1 ET A2 – ÉCOLE DES TROIS-SAISONS (ÉDIFICE LAVICTOIRE)**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 137 359 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Résorption du déficit de maintien 2017-2018*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 avril 2018 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 25 avril 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 26 juin et devront être complétés au plus tard le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'accepter la soumission de la firme **Les Toitures Raymond et Associés Inc.**, située au 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 d'une somme de **83 150 \$**, excluant les taxes pour la réfection des bassins de toiture A1 et A2 à l'école des Trois-Saisons (édifice Lavictoire).

**AUTRES SOUMISSIONNAIRES**

**MONTANT EXCLUANT LES TAXES**

**TMR3 couvreur inc.**

105 000 \$

1880, chemin Pink

Gatineau (Québec) J9J 3N7

**Morin Isolation & Toitures Ltée**  
55, rue Breadner  
Gatineau (Québec) J8Y 2L7

123 350 \$

Adoptée à l'unanimité

**E092-1805 ENTÉRINEMENT POUR L'ACHAT DE MOBILIER – ÉCOLE  
PRIMAIRE DU PARC DU CHEVAL-BLANC**

CONSIDÉRANT que le financement de cette acquisition sera pris à même le budget de construction de l'école primaire au parc du Cheval-Blanc;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé le 29 mars 2018 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture de soumissions le 24 avril 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que la livraison de la marchandise devra être effectuée à l'école du parc du Cheval-Blanc;

CONSIDÉRANT que l'assemblage de la marchandise et l'installation de cette dernière dans les locaux de l'école répartis sur trois étages devront être complétés au plus tard le 5 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'établissement, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner la soumission du fournisseur **Gyva** situé au 11-189, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S7, d'une somme de **94 916,00 \$** excluant les taxes pour l'achat de mobilier pour quelque 40 locaux de l'école du parc du Cheval-Blanc.

**AUTRES SOUMISSIONNAIRES**

**MONTANT EXCLUANT LES TAXES**

**Thibo produits de bureau**  
131 rue Jean-Proulx  
Gatineau (Québec) J8Z 1T4

Non conforme

Adoptée à l'unanimité

**E093-1805 PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU JOUR, HEURE ET  
LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES  
COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE 2018-2019**

CONSIDÉRANT les termes des articles 162 et 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. 1-13.3);

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un règlement doit être précédée d'un avis public d'au moins 30 jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté, le tout en conformité avec les termes de l'article 392 de la Loi;

CONSIDÉRANT le projet soumis aux membres du comité exécutif par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que le projet de règlement relatif au jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2018-2019, soit accepté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public conformément aux termes de l'article 392 de la Loi;

Les séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2018-2019, ont lieu **en privé** au centre administratif, salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé, 200, boulevard Maloney Est à Gatineau selon le calendrier suivant :

Lundi 27 août 2018	18 h
Lundi 22 octobre 2018	18 h
Lundi 10 décembre 2018	18 h
Lundi 28 janvier 2019	18 h
Lundi 8 avril 2019	18 h
Lundi 6 mai 2019	18 h
Jeudi 27 juin 2019	18 h

Adoptée à l'unanimité

### **E094-1805 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF – ÉCOLE DE LA COLLINE**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Pierre Boucher (circonscription 1);

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon de verser une somme de 310\$ au budget de l'école de la Colline en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E095-1805 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –  
ÉCOLE SECONDAIRE DU VERSANT**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Steve Kirk (circonscription 6);

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de verser une somme de 1000\$ au budget de l'école secondaire du Versant en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E096-1805 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –  
ÉCOLE DE L'ENVOLÉE**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Steve Kirk (circonscription 6);

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de verser une somme de 200\$ au budget de l'école de l'Envolée en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E097-1805 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET DE  
LA LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DURANT LA PÉRIODE  
DU 12 MARS 2018 AU 8 AVRIL 2018**

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative concernée s'est assurée que les achats de biens et de services pour lesquels des déboursés ont été effectués en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été délégués et selon les politiques en vigueur;

CONSIDÉRANT que la livraison des biens ou la prestation des services a eu lieu conformément aux exigences de la direction de l'unité administrative;

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT le contrôle effectué par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

CONSIDÉRANT que Madame Micheline Marcotte Boucher a procédé par échantillonnage à l'examen des pièces justificatives à l'appui des chèques ou paiements directs suivants 268806, 268814, 268914, 268934, 268996, 269042, 269078, 269108, 269146, 269228, 269239, 269388, 269453, 269537, 269540, 269547, 269548, 269581, 269673, 269809, 269898, 269899, 269908, 269919, 269975, 270069 durant la période du 12 mars au 8 avril 2018 inclusivement.

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'approuver la liste des chèques émis et la liste des paiements directs pour la période du 12 mars au 8 avril 2018 inclusivement, pour un montant total de 9 781 302,84 \$.

Adoptée à l'unanimité

## **COMMUNICATIONS**

### **PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame Dufour annonce qu'il y aura entérinement du contrat d'entretien et suivi d'opération des équipements de traitement de l'eau dans les écoles en milieu rural de la Commission scolaire des Draveurs au prochain conseil exécutif du 28 juin.

## **DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du comité exécutif aura lieu le jeudi 28 juin 2018 à 18 h au salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

## **E098-1805 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher que la séance soit levée. Il est 18h22.

Adoptée à l'unanimité